



> LE SANG

Qui peut faire ce don ? Les hommes ou les femmes âgés de 18 à 70 ans (65 ans pour un premier don) pesant au moins 50 kilos. Excepté les personnes porteuses du virus de l'hépatite ou du sida, les toxicomanes, les personnes souffrant de diabète de type 2, d'hypertension mal équilibrée...

Comment ça se passe ? On peut se rendre sans rendez-vous dans un des centres de dons ou une collecte mobile de l'Établissement français du sang. Après avoir rempli un questionnaire médical et passé un entretien avec un professionnel de santé, on vous prélève de 420 à 480 ml de sang, selon votre poids et votre sexe.

Qui va en bénéficier ? Des personnes qui ont besoin de transfusion à la suite d'un accident, d'une maladie, d'une opération, etc., et l'industrie pharmaceutique pour la fabrication de médicaments dérivés du sang.

Plus d'infos sur dondesang.efs.sante.fr et ffdsb.org.

3 millions

C'est le nombre de donneurs de sang qu'il faudrait en France pour répondre aux besoins. On en compte seulement 1,68 million.

Tout ce que l'on peut donner

En France, la vie de dizaines de milliers de personnes dépend de dons de sang, d'organes, de tissus, de gamètes... Ces actes de solidarité médicale sont plus que jamais essentiels.

PAR ISABELLE BLIN

> LES ORGANES

Qui peut faire ce don ? Il faut être majeur pour « offrir » de son vivant son rein ou un lobe de foie à un proche et être passé devant un comité d'experts. Le donneur pressenti doit également exprimer son consentement devant le tribunal de grande instance ou un magistrat désigné par ce tribunal. On peut également donner un organe après un arrêt cardiaque ou en état de mort encéphalique (destruction irréversible du cerveau), si l'on n'a pas clairement spécifié de refus, par oral ou par écrit. **A noter** 5 901 greffes d'organes ont eu lieu en France en 2019, dont 3 643 greffes de reins, 1 356 de foie, 425 de cœur, 384 de poumons, 84 de pancréas et 9 de cœur-poumons.

Comment ça se passe ? Lorsque le donneur est vivant, le prélèvement est réalisé à l'hôpital sous anesthésie générale par coelioscopie. L'hospitalisation dure de trois à dix jours et il faut compter de quatre à huit semaines d'arrêt maladie. Il bénéficiera ensuite d'un suivi médical à vie. Lorsque le donneur est décédé, ses organes doivent avoir été maintenus en fonctionnement. Dans tous les cas, « il faut une compatibilité avec le receveur au niveau du groupe sanguin et de la morphologie (différence de poids inférieure à 20 kilos), ainsi qu'au niveau tissulaire, afin de garantir que les anticorps du receveur ne vont pas s'attaquer aux organes du donneur potentiel, provoquant ainsi un rejet aigu », souligne le P^r François Kerbaul, responsable du pôle national de répartition des greffons à l'Agence de la biomédecine.

Qui va en bénéficier ? Des malades, dont un ou plusieurs organes sont défaillants, inscrits sur la liste nationale d'attente de greffes établie par l'Agence de la biomédecine. Cette dernière organise et assure 24 heures sur 24 la qualification, la répartition et l'attribution des organes, selon des critères très codifiés.

Plus d'infos sur dondorganes.fr et france-adot.org.

> LES TISSUS

Qui peut faire ce don ? Toute personne décédée qui n'a pas exprimé son refus de façon explicite peut donner ses os, ses tendons, ses artères, ses valves cardiaques... Mais on peut aussi faire don de certains tissus de son vivant : la membrane amniotique après un accouchement, les veines saphènes ou l'extrémité supérieure du fémur retirée lors de la mise en place d'une prothèse totale de hanche. **A noter** L'année dernière, 55 580 personnes ont reçu une greffe de tête de fémur, 5 032 une greffe de cornée, 514 d'artères, 281 de tendons, 258 d'os, 233 de peau et 191 de valves cardiaques.

Comment ça se passe ? Une fois prélevés sur des corps sans vie ou à l'occasion d'une opération, d'un accouchement, tous les tissus sont conservés dans des banques de tissus en attendant leur attribution par l'Agence de la biomédecine. Le saviez-vous ? Le don de peau du vivant n'a eu lieu que dans un seul cas en France jusqu'à présent, entre jumeaux homozygotes.

Qui va en bénéficier ? Des grands brûlés (greffe de peau), des personnes malvoyantes (greffe de cornée) ou atteintes de tumeurs (greffe d'os), de hanche infectée...

Plus d'infos sur dondorganes.fr.

> LES OVOCYTES

Qui peut faire ce don ? Toute femme âgée de 18 à 37 ans inclus, en bonne santé, et ce, à deux reprises. Si la donneuse vit en couple, son partenaire devra également signer un consentement au don.

Comment ça se passe ? Après un échange avec un médecin, un bilan médical et un entretien avec un psychologue, la donneuse reçoit un traitement hormonal de stimulation ovarienne par injections pendant dix jours afin de recueillir un maximum d'ovocytes. Elle se soumet aussi à une surveillance par prise de sang et échographie tous les trois jours. « Une fois les ovocytes expulsés dans l'utérus, la ponction est effectuée au bloc opératoire, sous anesthésie locale ou générale, explique le Dr Claire de Vienne, médecin référent en assistance médicale à la procréation (AMP) à l'Agence de la biomédecine. Ensuite, les gamètes sont soit aussitôt mis en fécondation avec le sperme du couple receveur, soit congelés en vue d'une utilisation ultérieure. »

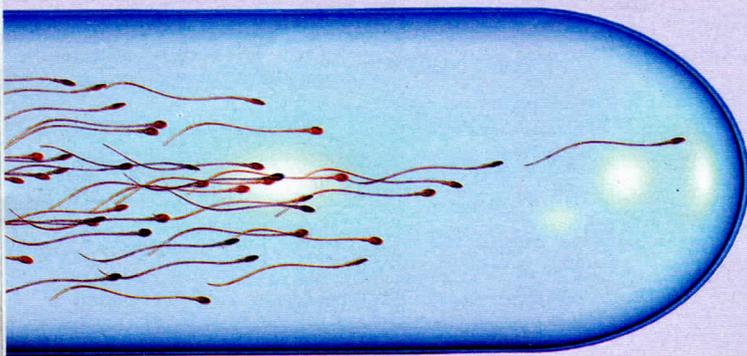
Qui va en bénéficier ? Des femmes, en vue d'une PMA, qui ne produisent pas naturellement d'ovocytes ou dont les gamètes présentent des anomalies. Les couples qui risquent de transmettre une maladie génétique grave à leur enfant ont également recours au don d'ovocytes.

Plus d'infos sur dondovocytes.fr.

777

C'est le nombre de femmes qui ont donné leurs ovocytes en 2018.

Grâce à elles, 343 enfants sont nés.



906

C'est le nombre de naissances qui ont eu lieu grâce à 386 donneurs de spermatozoïdes, selon les statistiques 2018 de l'Agence de la biomédecine.

> LES SPERMATOZOÏDES

Qui peut faire ce don ? Tous les hommes âgés de 18 à 45 ans en bonne santé et qui présentent un risque faible de transmettre une maladie génétique au futur bébé. Le nombre d'enfants issus d'un même donneur de spermatozoïdes est limité à dix pour éviter tout risque de consanguinité. « On manque de diversité d'origine ethnique », déplore le Dr de Vienne.

Comment ça se passe ? Dans un centre d'assistance médicale à la procréation, après un échange avec un médecin, un bilan médical, un entretien avec un psychologue et un généticien, le donneur recueille son sperme par masturbation après trois à cinq jours d'abstinence. La première fois, la qualité du sperme est étudiée. Les trois ou quatre recueils suivants (sur rendez-vous) sont systématiquement congelés.

Qui va en bénéficier ? Des couples dont l'homme est infertile, stérile ou risque de transmettre une maladie génétique grave à son enfant.

Plus d'infos sur dondespermatozoides.fr.

> UN EMBRYON

Qui peut faire ce don ? Des couples en bonne santé, âgés de moins de 38 ans pour la femme et de moins de 45 ans pour l'homme, sans maladie transmissible connue. Ils doivent avoir suivi un parcours d'assistance médicale à la procréation avec stimulation ovarienne et ne plus souhaiter d'enfants. Ce sont les embryons non utilisés au cours de la PMA qui seront donnés.

Comment ça se passe ? Après divers entretiens et un délai de réflexion de trois mois, le couple donne son consentement afin que les embryons congelés surnuméraires (non implantés) soient proposés à d'autres couples. L'embryon est alors « décongelé » selon une technique bien précise, puis déposé dans l'utérus de la femme receveuse. Les chances de mener la grossesse à son terme sont alors de 20 % environ.

Qui va en bénéficier ? Des couples pour qui les tentatives habituelles d'assistance médicale à la procréation ne sont pas possibles ou ont échoué. Soit parce que l'homme et la femme sont tous deux infertiles, soit parce qu'ils risquent de transmettre une maladie génétique connue à leur enfant.

Plus d'infos sur agence-biomedecine.fr et maia-asso.org.

150

C'est le nombre d'enfants nés en France depuis 2004 après un don d'embryon.

> LA MOELLE OSSEUSE

Qui peut faire ce don ? Les hommes ou les femmes en bonne santé, âgés de 18 à 60 ans (50 ans pour le premier don). A condition de se préinscrire sur le registre de donneurs volontaires en se connectant sur le site dondemoelleosseuse.fr/questionnaire. **A savoir** La moelle osseuse abrite des cellules souches hématopoïétiques capables de produire l'ensemble des cellules présentes dans le sang (globules rouges, globules blancs, plaquettes et lymphocytes).

Comment ça se passe ? Le don de moelle peut s'effectuer de deux manières : par ponction dans les os du bassin sous anesthésie générale (25 % des cas) ou lors d'une prise de sang après l'injection d'un biomédicament pendant cinq jours. Dans ce dernier cas, le prélèvement d'une durée de quatre heures peut être renouvelé.

Qui va en bénéficier ? Des patients qui souffrent de maladies graves du sang comme des leucémies, des lymphomes, une aplasie médullaire.

Plus d'infos sur dondemoelleosseuse.fr.

DONNER SON CORPS À LA SCIENCE

Toute personne majeure, qui n'est pas sous tutelle, peut faire don de son corps entier à son décès, à des fins de recherche ou d'enseignement. De son vivant, il faut rédiger une déclaration sur papier libre, datée et signée, puis l'envoyer à un centre de don au sein d'une faculté de médecine (liste disponible sur aff.asso.fr). Vous recevrez un dossier à remplir et, par la suite, une carte de donneur à conserver sur vous.

UNE AGENCE AU SERVICE DU DON

C'est elle qui assure la sécurité sanitaire et l'application des règles d'éthique et d'équité qui encadrent tous les dons. L'Agence de la biomédecine est la garante du respect des trois grands principes de la loi de bioéthique en France : l'anonymat, la gratuité et le consentement. Ainsi, elle encadre et accompagne les prélèvements et les greffes d'organes, de tissus et de moelle osseuse. Elle veille aussi à l'assistance médicale à la procréation, à la recherche sur l'embryon et les cellules souches embryonnaires humaines. Sans oublier la « supervision » des diagnostics prénataux et la génétique médicale. Enfin, elle établit la liste nationale d'attente de greffe mais aussi le registre national des refus. Ce dernier recense toutes les personnes s'opposant au don d'éléments de leur corps après la mort. C'est ce registre que les médecins consultent avant tout prélèvement.

> LE SANG DE CORDON

Qui peut faire ce don ? Tous les parents peuvent faire don du sang présent dans le placenta et le cordon ombilical du bébé qui vient de naître.

Comment ça se passe ? Dans les minutes qui suivent l'accouchement lorsque le cordon a été sectionné et que le placenta est encore dans l'utérus, on prélève ce sang, qui contient des cellules souches hématopoïétiques, qui elles-mêmes produisent l'ensemble des cellules présentes dans le sang.

Qui va en bénéficier ? C'est une chance supplémentaire, en plus de la greffe de moelle, pour des personnes atteintes de maladies graves du sang (leucémies, lymphomes).

Plus d'infos sur dondesangdecordon.fr.